

VOIE VERTE CEVA

PR N°1235 – Subvention d'investissement octroyée à CEVA à titre de participation au projet de la voie verte CEVA.



SOMMAIRE

1. Contexte
2. Projet
 - Plan de la Voie verte secteur de la Ville de Genève
 - Principes d'aménagement
 - Concept d'éclairage
3. Estimation des coûts et recettes
4. Opérations foncières

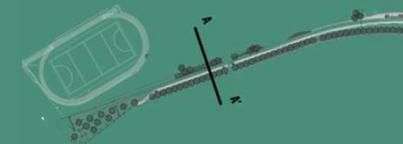
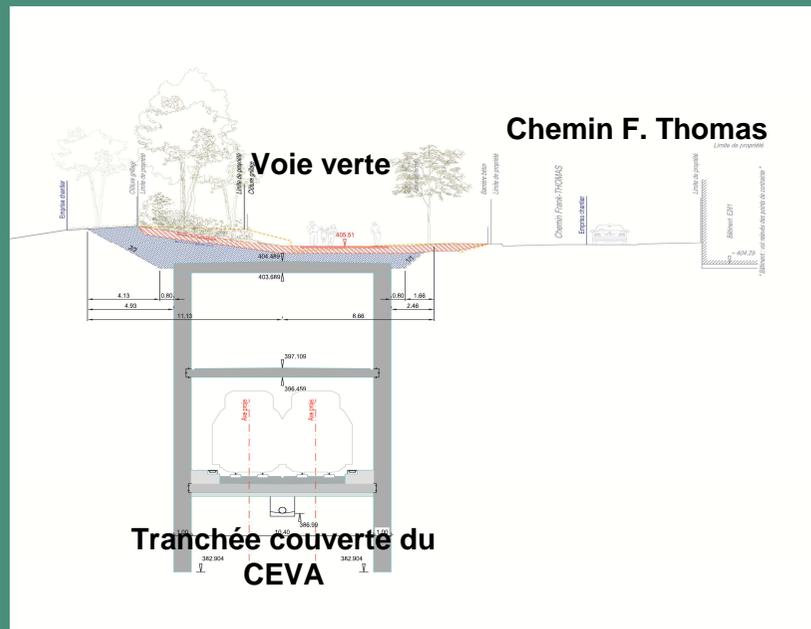


CONTEXTE

La nouvelle liaison ferroviaire Genève – Genève Eaux Vives – Annemasse prochainement exploitée en tranchée couverte, libère un espace foncier dédié aux mobilités douces, la Voie Verte.

Les CFF, le canton de Genève et les communes concernées ont ainsi établi une répartition des investissements et de l'entretien dans le cadre d'une convention.

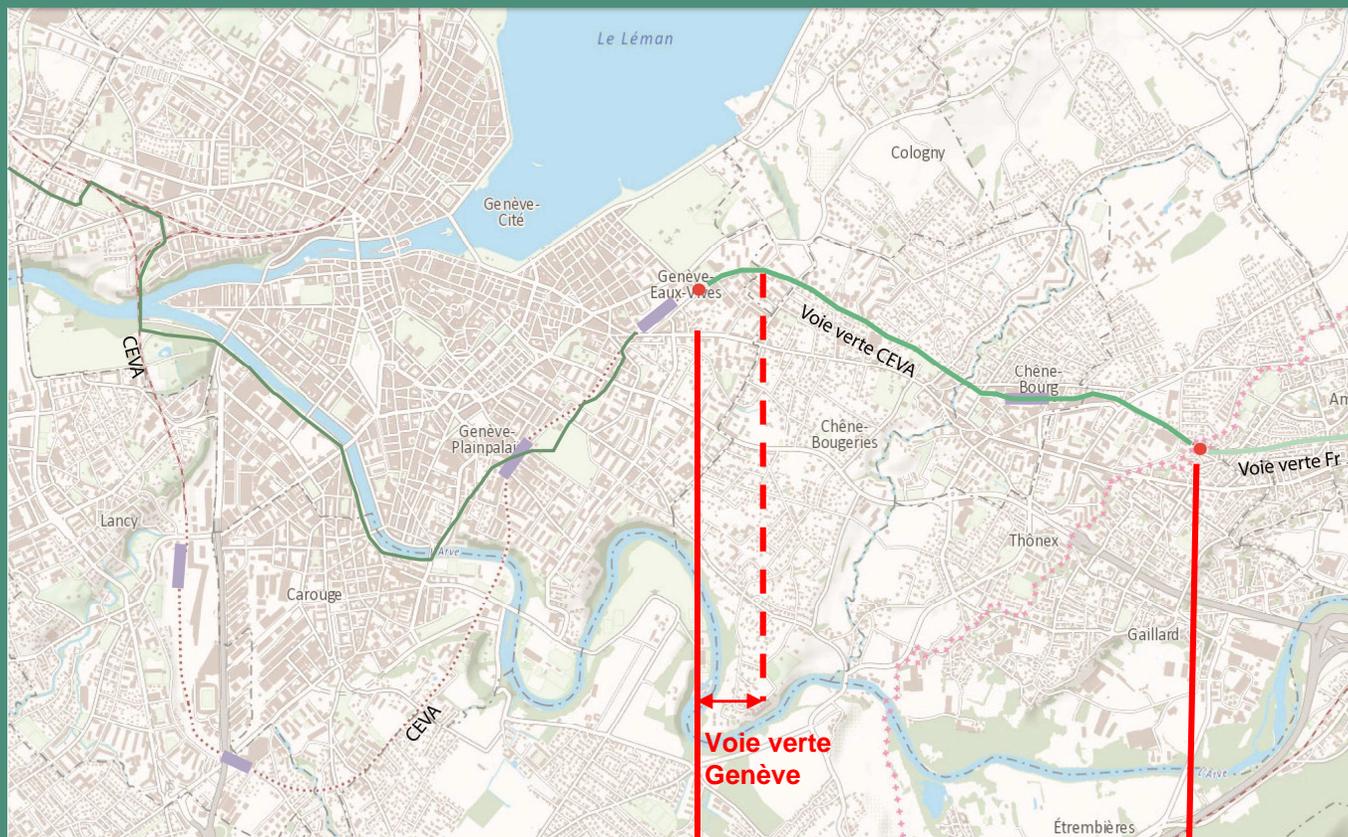
Une Direction de projet spécifique a été créée, associant l'Etat de Genève et les CFF afin de conduire le projet CEVA dans son ensemble. Elle a notamment pour mission de contrôler la co-maîtrise d'ouvrage et assurer la coordination avec les nombreux services et partenaires.



Coupe sur la voie verte CEVA en aval de l'accès Caterpillar

CONTEXTE

Aménagement d'une voie verte sur la tranchée couverte du CEVA



La Voie Verte CEVA

3.6 km sur le territoire cantonal

- Genève : 450 m
- Cologny : 250 m
- Chêne-Bougeries: 1300 m
- Chêne-Bourg : 450 m
- Thônex : 800 m

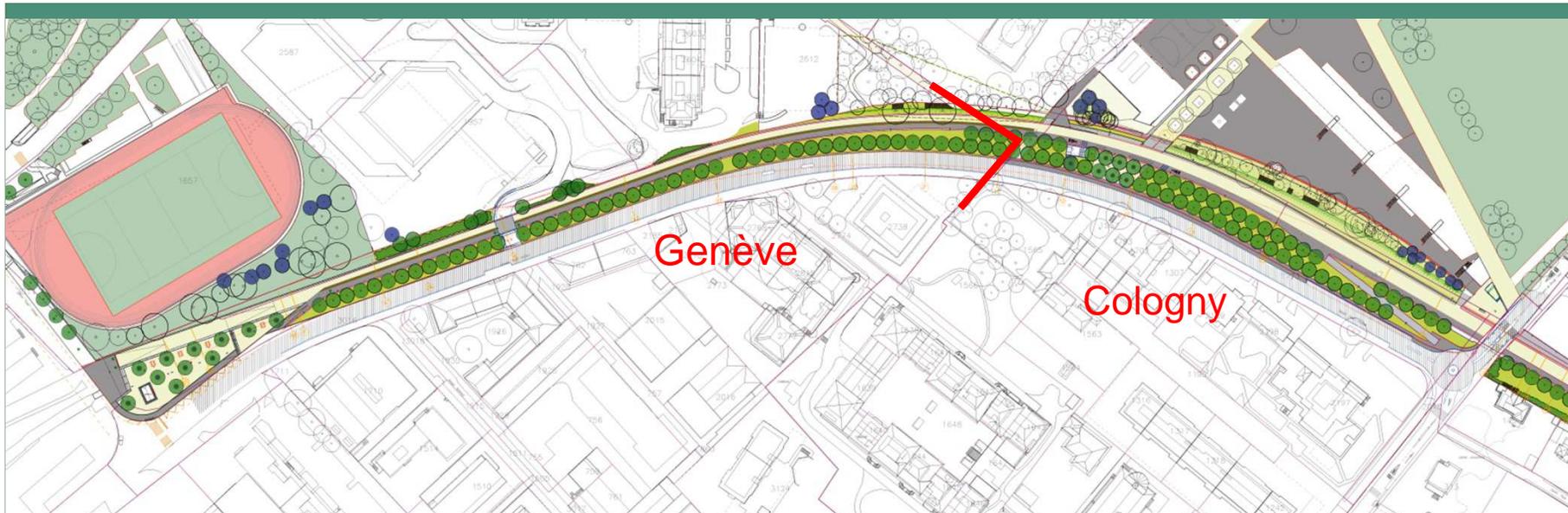
Voie verte d'agglomération
Environ 22 km traversant le Canton
de la Haute Savoie à l'Ain

**Voie verte CEVA canton de
Genève : 3.6 km**

**Voie verte CEVA
France : 1.5 km**

PROJET

Plan d'aménagement de la voie verte sur le secteur de la Ville de Genève



Créer un axe de mobilité douce dans un parc linéaire, reliant la périphérie au centre urbain.
Cet espace public de détente et de mobilité permet de réunir des quartiers jusqu'alors séparés par une voie ferrée.

Un parc à vocation environnementale recréant tout au long de la voie verte CEVA des milieux naturels qui offriront des habitats fonctionnels pour la faune et la flore.

L'ouverture au public de la voie verte CEVA est programmée pour fin décembre 2017 et la jonction avec la partie Française pour mars 2018.

PROJET

Éclairage public - principes d'éclairage de la voie verte



Eclairage à leds, Tc 3000K

Luminaire sur mât à l'échelle du piéton (5.00m)

Gestion de l'éclairage selon la temporalité et sur système de détection cycles et piétons (abaissement de la lumière quand il n'y a pas d'usagers sur la voie verte)

ESTIMATION DES COÛTS

Délibération I – Subvention d’investissement à titre de participation aux travaux d’aménagement des espaces publics de la voie verte entre le barreau Frank-Thomas et la limite avec la commune de Cologny, chemin des Amoureux.

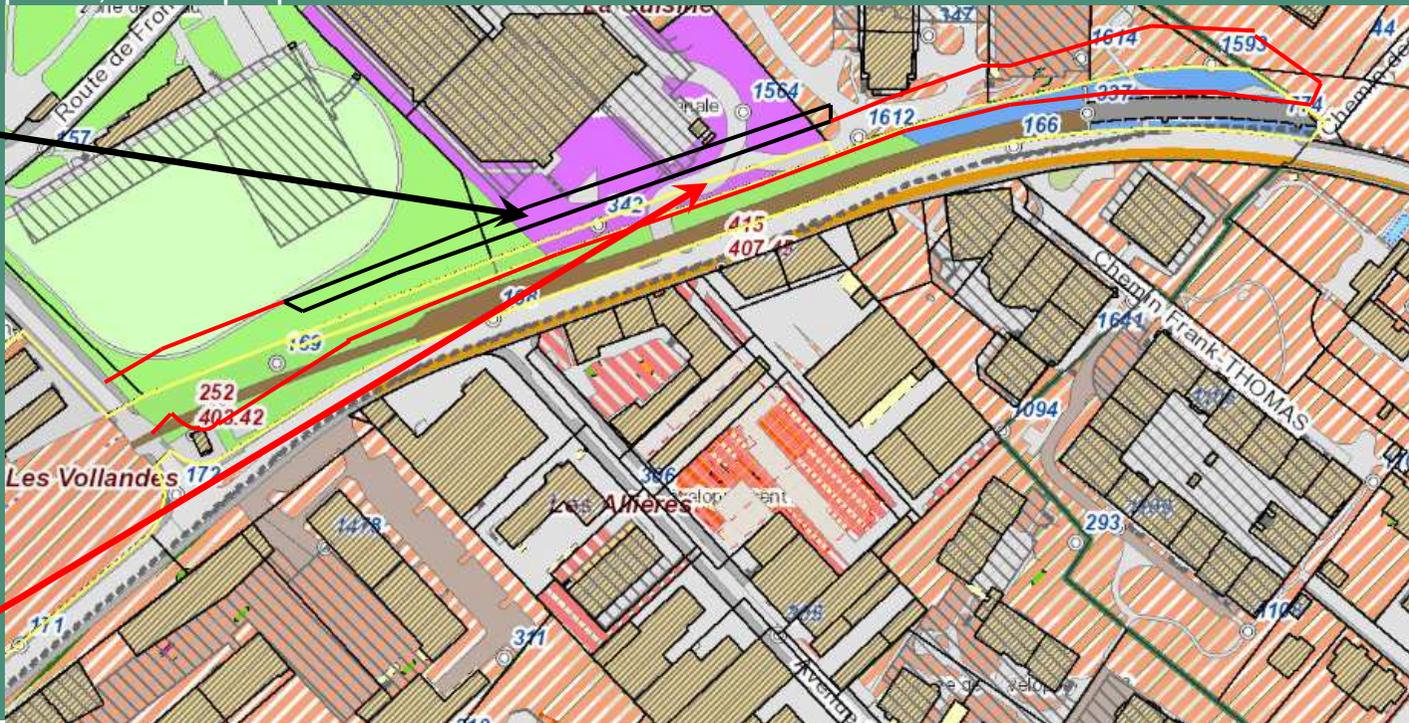
Coût total des travaux HT	:	232'629
Honoraires HT	:	<u>8'142</u>
Coût total de l'aménagement		240'771
TVA	:	19'300
Sous total brut du crédit demandé TTC (arrondi)		260'000

OPERATIONS FONCIERES

- La voie verte CEVA est construite sur un ouvrage ferroviaire des CFF qui doivent en rester propriétaire
- Il en découle l'obligation d'inscrire des servitudes d'usage public et passage à pied au profit de la Ville
- Inscription à titre gratuit
- La convention N°90042058 a été signée en date du 13 février dernier pour définir les contours sous réserve de l'approbation de votre Conseil
- Parcelles concernées – N°1713 et N°2432 de Genève, Eaux-Vives, propriété de l'Etat de Genève et pour partie, future propriété des CFF:

1713

2432



OPERATIONS FONCIERES

Délibération II – Inscription d’une servitude d’usage public et de passage à pied sur les parcelles N^{os} 2432 et 1713 de Genève, section Eaux-Vives

Servitudes d’usage public - (en jaune sur le plan):



- But :
 - Permettre à la Ville d’utiliser et d’aménager l’assiette à des fins d’intérêt public
 - Destinée au passage des piétons et vélos ainsi que les autres moyens de déplacement autorisés sur les pistes cyclables (cf. LCR)
- L’organisation de manifestations stationnaires sera soumise à l’autorisation de la Ville et des CFF
- Les usages commerciaux sont exclus
- L’entretien et la maintenance de la surface grevée sont à charge de la Ville (~ CHF 179’000.- / an)

OPERATIONS FONCIERES

Délibération II – Inscription d’une servitude d’usage public et de passage à pied sur les parcelles N^{os} 2432 et 1713 de Genève, section Eaux-Vives

Servitude de passage à pied (en vert sur les plans):



OPERATIONS FONCIERES

Délibération II – Inscription d’une servitude d’usage public et de passage à pied sur les parcelles N^{os} 2432 et 1713 de Genève, section Eaux-Vives

Servitude de passage à pied (en vert sur les plans) :

- Les zones en vert sont destinées à la compensation écologique
- Le but est de permettre à la Ville d’accéder à la zone grevée pour des travaux de nettoyage
- Le droit de passage exclusivement réservé au personnel de la commune et à ses prestataires de service
- Le nettoyage et le déneigement ainsi que la maintenance du système d’écoulement des eaux de surface sont à charge de la Ville . Les frais sont déjà inclus dans le montant de CHF 179’000./an mentionné ci-dessus.
- L’entretien des parties herbacées et leurs rénovations et transformations sont à charge des CFF
- Ces espaces ne seront pas clôturés

